

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1443

présenté par

M. Zulesi, Mme Pompili, Mme Le Feu, Mme Tuffnell, M. Morenas, Mme Brulebois, Mme Rossi,
M. Fugit, Mme De Temmerman, M. Buchou et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 15

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Le Gouvernement présente, dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la publication des ordonnances mentionnées au II, un rapport sur l'efficacité des dispositifs d'accompagnement et de valorisation des restaurants et structures de restauration collective privées qui participent à la lutte contre le gaspillage, et sur les mesures complémentaires envisageables pouvant concourir à la lutte contre le gaspillage alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'encourager les structures de restauration privée à pratiquer le don alimentaire une réflexion devra être engagée sur les outils et mécanismes nécessaires pour accompagner et valoriser ces structures. Le rapport devra permettre d'identifier des options supplémentaires, notamment d'ordre non-législatif pouvant favoriser et inciter à la pratique du don par le secteur de la restauration collective privée et de la restauration privée.